



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 15 mai 2018**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue et en explique le déroulement.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Onze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Aline Perry
Jean-Yves Dupuis	Jean-Pierre Pigeon
Jean-Marc Lemieux	Aline Smith
Jacques Létourneau (S-A-D-M)	France Tapp
Sébastien Lévesque	Louis Vigneau
Marie-France Minville	

La commissaire, madame Isabelle Richard, est absente et a avisé de son absence.

Sont aussi présents :

Madame Caroline Charrette	directrice du Service des ressources humaines
Madame Deslilas Fournier	directrice des Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques
Monsieur Éric Guénette	directeur du Service des ressources financières
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire
Monsieur Martin Savoie	directeur général
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018
 - 4.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018
5. Enjeux politiques
Aucun sujet relié aux enjeux politiques
6. Direction générale
Aucun sujet relié à la direction générale
7. Service des ressources financières
 - 7.1 Tarification de la surveillance du midi 2018-2019
 - 7.2 Voyage à Québec de 60 élèves de l'école Antoine-Roy et de ses écoles-bassin

8. Services éducatifs aux jeunes et services informatiques
 - 8.1 Services en psychologie pour la Côte-de-Gaspé
9. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Aucun sujet relié à ce service
10. Service des ressources humaines
 - 10.1 Personnel de soutien
 - 10.1.1 Amendement à la résolution CE-1412-075
 - 10.1.2 Abolition de postes en suivi de l'adoption du plan des effectifs du personnel de soutien 2018-2019
 - 10.1.3 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Nancy Denis
 - 10.1.4 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Monia Blanchette
 - 10.1.5 Abolition d'un poste de magasinier au centre de formation professionnelle de la Côte-de-Gaspé
 - 10.1.6 Engagement d'un concierge, classe 1, à l'école Gabriel-Le Courtois
 - 10.1.7 Engagement d'une secrétaire d'école à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
 - 10.1.8 Engagement d'une secrétaire de gestion au Service de l'éducation des adultes et formation professionnelle
 - 10.2 Personnel enseignant
 - 10.2.1 Octroi d'un congé sans traitement à temps plein à monsieur Dave Johnson
 - 10.2.2 Octroi d'un congé sans traitement à temps plein à madame Bienka Bouchard
 - 10.2.3 Non-renouvellement d'enseignants
 - 10.3 Personnel professionnel
 - 10.3.1 Engagement d'un conseiller pédagogique pour les Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
11. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
 - 11.1 Tarification du transport du midi 2018-2019
 - 11.2 Prix des aliments aux cafétérias d'école pour l'année 2018-2019
 - 11.3 Travaux alarme incendie et hotte de cuisine aux écoles Antoine-Roy et C.-E.-Pouliot
 - 11.4 Réfection de l'entrée d'eau à l'école C.-E.-Pouliot
12. Services du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire
Aucun sujet relié à ce service
13. Informations et commentaires
14. Autres affaires
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CE-1805-105 **CE-1805-105** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-1805-106 **CE-1805-106** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2018 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2018

Aucun suivi nécessaire.

5. ENJEUX POLITIQUES

Aucun sujet relié aux enjeux politiques.

6. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun sujet relié à la direction générale.

7. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2018-2019

VU l'article 45 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif le pouvoir d'approuver la tarification pour la surveillance du midi;

CONSIDÉRANT qu'il est à ce moment approprié de fixer la tarification de la surveillance du midi pour l'année 2018-2019 afin de permettre au personnel concerné de procéder comme il se doit;

CONSIDÉRANT que l'analyse faite permet au directeur du Service des ressources financières de faire une recommandation ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CE-1805-107

CE-1805-107

- de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Saint-Rosaire à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2018-2019	0	265 \$	+ 15	420 \$	+20	435 \$

- de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Notre-Dame-de-Liesse à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2018-2019	+ 20	235 \$	+ 25	370 \$	+ 25	435 \$

- de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Saint-Maxime à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2018-2019	+ 10	215 \$	+ 15	350 \$	+ 20	430 \$

- de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Notre-Dame-des-Neiges à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2018-2019	+ 10	255 \$	+ 15	415 \$	+ 20	500 \$

7.2 VOYAGE À QUÉBEC DE 60 ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ANTOINE-ROY ET DE SES ÉCOLES-BASSIN

VU l'article 29.1 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont de 25 000 \$ à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la planification faite par les autorités de l'école Antoine-Roy pour permettre à 60 élèves de participer à un voyage à Québec du 19 au 22 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'autorisation des conseils d'établissement des écoles Antoine-Roy, Saint-Paul, aux Quatre-Vents et Saint-Joseph-Alban accordée en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique concernant la collecte de fonds nécessaire à ce voyage;

CONSIDÉRANT la vérification faite par le directeur général en vertu de l'article 71 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au directeur général le pouvoir d'autoriser, aux fins d'assurances, les sorties éducatives;

CONSIDÉRANT les précautions prises par les directions des écoles concernées afin que les élèves bénéficient d'un encadrement adéquat pour le type et la destination de ce voyage;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Smith, et résolu,

CE-1805-108

CE-1805-108 d'autoriser madame Josée Synnott, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis en lien avec le voyage à Québec du 19 au 22 juin 2018 des élèves des écoles Antoine-Roy, Saint-Paul, aux Quatre-Vents et Saint-Joseph-Alban, incluant la facture de 31 489,15 \$ avant taxes (36 033,00 \$ taxes incluses) avec l'entreprise Voyages Tour Étudiant.

8. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES ET SERVICES INFORMATIQUES

8.1 SERVICES EN PSYCHOLOGIE POUR LA CÔTE-DE-GASPÉ

VU l'article 29.1 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, accordant au comité exécutif, le droit d'autoriser les contrats de services dont les coûts sont supérieurs à 25 000,00 \$ et n'excèdent pas 100 000,00 \$;

VU l'appel d'offres sur invitation, réalisé le 28 mars 2018 auprès de 3 firmes pour des services en psychologie pour la Côte-de-Gaspé et considérant qu'il n'y a eu aucune soumission;

VU l'appel d'offres gré à gré, réalisé le 30 avril 2018 auprès d'une clinique privée pour des services en psychologie pour la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT les besoins de services en psychologie pour la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT l'offre reçue :

Soumissionnaire	Provenance	Montant (avec frais déplacement)	Montant taxes incluses	Conforme	Recommandation
Steve Bishop	Gatineau	48 430 \$	48 430 \$	X	X

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Smith, et résolu,

CE-1805-109

CE-1805-109 de retenir les services de monsieur Steve Bishop pour la réalisation de ce mandat, d'autoriser et de mandater la directrice des Services éducatifs aux jeunes et des Services informatiques à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis.

9. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun sujet relié à ce service.

10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 PERSONNEL DE SOUTIEN

10.1.1 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CE-1412-075

VU la résolution CE-1412-075 du comité exécutif;

VU l'article 2-2.03 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT qu'il est contraire à la convention collective de prévoir des conditions de travail différentes de celles qui y sont prévues sans l'approbation écrite du syndicat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jacques Létourneau, et résolu,

CE-1805-110

CE-1805-110 de rescinder la résolution CE-1412-075;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jacques Létourneau, et résolu,

CE-1805-111

CE-1805-111 d'engager monsieur Fahed Ben Jeddou dans un poste régulier à temps complet comme technicien en informatique au point de service de Sainte-Anne-des-Monts, en date du 5 janvier 2015.

10.1.2 ABOLITION DE POSTES EN SUIVI DE L'ADOPTION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2018-2019

VU le plan des effectifs du personnel de soutien 2018-2019 (document SRH1718-052, daté du 24 avril 2018 version 1);

VU les dispositions de la convention collective du personnel de soutien (article 7-3.01);

VU l'article 12 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins menée par le Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1805-112

CE-1805-112 d'abolir les postes suivants au 1er juillet 2018 :

POSTE	AFFECTATION
Secrétaire d'école à 55,70 %	École des Prospecteurs
Surveillant-sauveteur à 50 %	École Gabriel-Le Courtois
Ouvrier d'entretien, classe 2 à 75 %	École Gabriel Le Courtois

10.1.3 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME NANCY DENIS

VU l'article 5-9.01 de la convention collective du personnel de soutien;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Nancy Denis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines à l'effet d'octroyer le congé en vertu de l'article 5-9.01 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CE-1805-113

CE-1805-113 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Nancy Denis, du 27 août 2018 au 21 juin 2019.

10.1.4 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME MONIA BLANCHETTE

VU l'article 5-9.01 de la convention collective du personnel de soutien;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Monia Blanchette;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines à l'effet d'octroyer le congé en vertu de l'article 5-9.01 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-1805-114

CE-1805-114 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Monia Blanchette, du 14 juillet 2018 au 13 juillet 2019.

10.1.5 ABOLITION D'UN POSTE DE MAGASINIER AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CÔTE- DE-GASPÉ

VU les dispositions de la convention collective du personnel de soutien (7-3.01);

VU l'article 12 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins menée par le Service éducatif aux adultes et formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CE-1805-115

CE-1805-115 de procéder à l'abolition du poste de magasinier à 75 % au centre de formation professionnelle de la Côte-de-Gaspé en date du 1^{er} juillet 2018.

10.1.6 ENGAGEMENT D'UN CONCIERGE, CLASSE 1, À L'ÉCOLE GABRIEL-LE COURTOIS

VU la clause de convention collective 7-1.03 du personnel de soutien;

Vu l'article 10 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

VU le plan des effectifs du personnel de soutien 2017-2018 (doc. : SRH1617-052, version 3, daté du 22 août 2017);

CONSIDÉRANT la recommandation d'engagement du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jacques Létourneau, et résolu,

CE-1805-116

CE-1805-116 d'engager monsieur Bruno Lemieux à titre de concierge classe 1 à temps plein (100 %) à l'école Gabriel-Le Courtois à compter du 4 juin 2018.

La commissaire, madame Isabelle Richard, se joint à la rencontre.

10.1.7 ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉCOLE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR

VU la clause de convention collective 7-1.03 du personnel de soutien;

Vu l'article 10 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

VU le plan des effectifs du personnel de soutien 2018-2019 (doc. : SRH1718-052, version 1, daté du 24 avril 2018);

CONSIDÉRANT la recommandation d'engagement du service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Smith, et résolu,

CE-1805-117

CE-1805-117 d'engager madame Mona Lavoie à titre de secrétaire d'école à temps plein (80 %) à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à compter du 1^{er} juillet 2018.

10.1.8 ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE DE GESTION AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

VU la clause de convention collective 7-1.03 du personnel de soutien;

Vu l'article 10 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

VU le plan des effectifs du personnel de soutien 2018-2019 (doc. : SRH1718-052, version 1, daté du 24 avril 2018);

CONSIDÉRANT la recommandation d'engagement du service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1805-118

CE-1805-118 d'engager madame Nadine Cotton à titre de secrétaire de gestion à temps plein (100 %) au service de l'éducation des adultes et formation professionnelle à compter du 1^{er} juillet 2018.

10.2 PERSONNEL ENSEIGNANT

10.2.1 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN À MONSIEUR DAVE JOHNSON

VU la clause 5-15.02 d) de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps plein adressée au Service des ressources humaines par monsieur Dave Johnson;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CE-1805-119

CE-1805-119 d'octroyer un congé sans traitement à temps plein à monsieur Dave Johnson du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

10.2.2 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN À MADAME À MADAME BIENKA BOUCHARD

VU les articles 5-15.02 g) et 5-15.04 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps plein adressée au Service des ressources humaines par madame Bienka Bouchard;

CONSIDÉRANT que ce congé sans traitement permettra à madame Bouchard de poursuivre des études à temps partiel dans son champ d'enseignement et d'acquérir une expérience connexe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines à l'effet d'octroyer le congé en vertu de l'article 5-15.02 g) de la convention collective locale des enseignants;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1805-120

CE-1805-120 d'octroyer un congé sans traitement à temps plein à madame Bienka Bouchard, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

10.2.3 NON-RENGAGEMENT D'ENSEIGNANTS

VU l'article 13 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, qui prévoit le non-renouvellement du personnel enseignant par le comité exécutif;

VU les dispositions de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. A. Blouin, et résolu,

CE-1805-121

CE-1805-121 que les enseignantes dont les noms suivent soient non-renouvelées à compter du 1^{er} juillet 2018.

Nom	Prénom	Champ/discipline	École	Ancienneté au 30/06/2017
Bernatchez	Tanya	Primaire (3)	St-Maxime	04-050
Devin	Marie-May	Primaire (3)	Gabriel-Le Courtois	04-009
Lavoie	Kassandra-Vicky	Primaire (3)	Notre-Dame-des-Neiges	03-117
Lévesque	Marie-Claude	Préscolaire (2)	Notre-Dame-des-Neiges	02-103
Lemieux-Truchon	Sophie Lisa	Préscolaire (2)	Gabriel-Le Courtois	02-020
Barriault	Ariane	Primaire (3)	St-Antoine	00-148

10.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL

10.3.1 ENGAGEMENT D'UN CONSEILLER PÉDAGOGIQUE POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

VU l'article 5-3.01 de la convention collective du personnel professionnel;

VU l'article 10 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

VU le plan des effectifs des professionnels SRH1617-053, daté du 27 février 2018, version 3.

CONSIDÉRANT la recommandation de la candidature de monsieur Antoine Gauvreau Rivière par le comité de sélection sur le poste de conseillère ou conseiller pédagogique à temps plein;

CONSIDÉRANT la recommandation d'engagement de la directrice du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

CE-1805-122

CE-1805-122 d'engager monsieur Antoine Gauvreau Rivière à titre de conseiller pédagogique à compter du 16 mai 2018.

11. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

11.1 TARIFICATION DU TRANSPORT DU MIDI 2018-2019

VU l'article 46 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif le pouvoir d'approuver la tarification pour le transport du midi ;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le Service du transport scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Smith, et résolu,

CE-1805-123

CE-1805-123 de fixer comme suit la tarification du transport du midi pour l'année 2018-2019 :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2018-2019	+ 10	255 \$	+ 15	420 \$	+ 20	500 \$

11.2 PRIX DES ALIMENTS AUX CAFÉTÉRIAS D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE 2018-2019

VU l'article 38 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif de déterminer le prix des aliments à la carte et le prix des repas complets servis dans les cafétérias d'école de la Commission scolaire des Chic-Chocs;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CE-1805-124

CE-1805-124 - QUE les prix pour un repas complet servi aux élèves et au personnel soient respectivement maintenus à 6,00 \$ pour les élèves et 8,25 \$ pour le personnel pour l'année 2018-2019;

- QUE soit approuvée la liste de prix des aliments à la carte, conformément au document SRM1718-004, version 1, en date du 20 avril 2018.

11.3 TRAVAUX ALARME INCENDIE ET HOTTE DE CUISINE AUX ÉCOLES ANTOINE-ROY ET C.-E.-POULIOT

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 17 janvier 2018, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projets 0341M1718 et 0401M1718);

VU l'article 30 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les travaux dont les coûts sont supérieurs à 30 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Rocheport Rénovation Construction	Anse-au-Griffon	41 577,00 \$	47 803,16 \$	Oui	
Le Groupe Ohmega – Division Construction inc.	Gaspé	27 750,00 \$	31 905,56 \$	Oui	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs LGT inc., experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

CE-1805-125

CE-1805-125

de retenir les services de Le Groupe Ohmega – Division Construction inc. pour effectuer les travaux d'alarme incendie et hotte de cuisine aux écoles Antoine-Roy et C.-E.-Pouliot, au montant de 27 750,00 \$, taxes non incluses (31 905,56 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

11.4 RÉFECTION DE L'ENTRÉE D'EAU À L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 7 mars 2016, autorisant la réalisation des projets « Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien 2015-2016 » (Projet 0402M1516);

VU l'article 30 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les travaux dont les coûts sont supérieurs à 30 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

VU l'appel d'offres sur invitation auprès de trois entrepreneurs en date du 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Construction L.F.G. inc.	Carleton	76 246,00 \$	87 663,84 \$	Oui	Oui
Le Groupe Ohmega – Division Construction inc.	Gaspé	85 700,00 \$	98 533,58 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Kwatroe Consultants inc., experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1805-126

CE-1805-126

de retenir les services de Construction L.F.G. inc. pour effectuer les travaux de réfection de l'entrée d'eau à l'école C.-E.-Pouliot, au montant de 76 246,00 \$ \$, taxes non incluses (87 663,84 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

12. SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES COMMUNICATIONS ET DE LA GESTION DOCUMENTAIRE

Aucun sujet relié à ce service.

13. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Aucune information ni commentaire.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CE-1805-127

CE-1805-127

que la séance soit levée à 20 h 44.

Président

Secrétaire général